



## REGLEMENT du concours Médiatiks



« Médiatiks » - Concours académique de médias scolaires et lycéens est organisé par le CLEMI de l'académie de Poitiers en collaboration avec l'association Jets d'encre.  
Il est ouvert aux médias (journaux imprimés et médias en ligne) réalisés dans le cadre scolaire.

### > Calendrier général du concours

- jusqu'au 9 mars 2019 : inscription en ligne et envoi des journaux « papier » ;
- [du 18 au 23 mars 2019 : 30ème Semaine de la presse et des médias dans l'école] ;
- 10 avril 2019 : réunion du jury académique.

### > Public du concours

Le concours est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier ou aux médias numériques d'information, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2018/2019, par des élèves de la maternelle au lycée inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de l'Agriculture.

Les journaux participants sont répartis dans quatre catégories :

- « **École** » : école maternelle, élémentaire, primaire, REP
- « **Collège** » : Collège, SEGPA, 3e DP, RAR
- « **Lycée** » : Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA
- « **Autres établissements** » : EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...

Peuvent également participer tous ceux qui n'éditent pas encore de journal « papier », de site ou de blog d'information, web radios et web TV mais qui souhaiteraient profiter de l'occasion de ce concours pour en créer un.

### > Ouverture du concours aux médias numériques

Peuvent participer au concours, les productions multimédias collectives sur le web, sites et blogs d'information sur toutes plateformes\*, web radios et web TV quel que soit leur type d'hébergement dont le contenu est réalisé par les élèves.

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours académique doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2018/2019.

\*Les fichiers PDF accessibles en ligne relèvent de la catégorie des journaux « imprimés » ; ils doivent donc être imprimés au nombre d'exemplaires demandés et adressés au CLEMI de l'académie de POITIERS.

> **Le prix Médiatiks VUES DE CHEZ NOUS**, est intégré à Médiatiks. Il est organisé par le CLEMI en partenariat avec Images singulières et Mediapart. Il s'agit pour les équipes participantes de produire un reportage de photographie documentaire (voir le règlement séparé).

### > Modalités de participation

A l'issue de l'inscription au concours, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :

- **6 exemplaires** d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2018/2019, ou l'adresse Internet de consultation en ligne.

. **Attention** : les journaux ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

## > Modalités de sélection des journaux et prix spéciaux du jury

Le meilleur journal de chaque catégorie sera distingué. Les journaux participants seront sélectionnés selon les critères suivants :

### Journaux imprimés

- **qualités rédactionnelles** : contenu, style, analyse / réflexion ;
- **qualités visuelles** : maquette et mise en page, création graphique, illustrations ;
- **identité du journal** : personnalité et originalité ;
- **responsabilité** : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires ;
- **nature du projet** : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs.

### Médias numériques

- **navigation et ligne éditoriale** : existence et visibilité d'une ligne éditoriale (titres, typographie, organisation) ;
- **contenu** : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, **expression d'opinions**, illustration, multimédia, fréquence de la production, qualité audio ;
- **interactivité et communication** : ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet ;
- **responsabilisation et citoyenneté** : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

### Prix spéciaux du jury

Le jury, en plus des critères énoncés ci-dessus, et en fonction des productions se réserve le droit de décerner des prix spéciaux :

- Prix de l'ouverture vers l'extérieur = prix du reportage extérieur
- Prix de l'illustration (dessin de presse, photo de presse, création graphique)
- Prix citron (polémique, satirique, comique...)
- Prix de l'engagement
- Prix de la Une
- Prix « coup de cœur »

### Une « fiche conseils » pour chaque journal

Publication « papier » ou numérique, primée ou non, chaque rédaction participante se verra retourner une « Fiche conseils » réalisée par les jurys académiques, conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion. Retrouvez les critères de sélection détaillés dans ces fiches conseils.

## > Prix académiques

Les équipes distinguées seront invitées en fin d'année à une journée de rencontre et se verront recevoir un diplôme lors de la cérémonie de clôture du concours.

L'association "Jets d'encre" délivrera aux membres des équipes primées une Carte de presse jeune.

Des abonnements d'un mois au magazine TOPO ainsi que des albums de Reporters Sans Frontières viendront compléter les dotations aux équipes lauréates.



**Sélection nationale** : Les jurys des concours Médiatiks dans les académies sont invités à faire part de leur sélection - un maximum de 4 journaux « papier » (un seul par catégorie), et un maximum de 4 médias scolaires ou lycéens en ligne (tous niveaux, tous supports confondus) - afin de concourir pour des prix nationaux.

## > Composition du jury

Les décisions du jury académique seront sans appel.

Le jury sera composé de représentants du **CLEMI**, de journalistes, du DAVL ou/et du Proviseur Vie Scolaire, d'élèves élus au CAVL, de représentants de l'association **Jets d'encre**.